



Zurkinden Gaétan, Monney Marc, Savary Daniel, Bonnet Stella, Bossel Sébastien

Initiative Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité - Respectons la volonté populaire !

Cosignataires :

Réception au SGC : 26.01.22

Transmission au CE : \*07.03.22

## Dépôt et Développement

Le 11 juin 2021, le Comité citoyen HFR a déposé, auprès de la Chancellerie d'Etat, 11 862 signatures en faveur de l'initiative « Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité ».

Sur les 11 862 signatures déposées le 11 juin à la Chancellerie d'Etat, 10 483 ont été déclarées valables alors que 6000 paraphes étaient requis.

Le succès rencontré par cette initiative populaire – qui ne disposait du soutien d'aucun grand parti cantonal – montre l'attachement de la population à des hôpitaux de proximité, publics, avec un service d'urgences 24/24.

Le 12 octobre 2021, le Conseil d'Etat fribourgeois a jugé l'initiative valide et a soumis un décret allant dans ce sens au Grand Conseil. Elle sera donc soumise au vote dans un délai d'une année dès adoption du décret par le Grand Conseil.

Or, nous constatons que le Conseil d'administration de l'HFR continue son processus de démantèlement des hôpitaux régionaux : la « Stratégie 2030 » vise à créer des « centres de santé » sur les sites de Tavel et de Riaz et le processus est en cours. Toutes les semaines, des responsables de l'HFR travaillent à cette réalisation. Contrairement à ce qu'affirme l'HFR, la création des centres de santé est un réel obstacle à l'initiative populaire « Pour des Urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité ». En effet, le maintien d'urgences hospitalières implique, de fait, le maintien d'hôpitaux régionaux, avec un certain nombre de structures aptes à faire fonctionner ces urgences hospitalières. Or, les centres de santé vont mettre fin aux hôpitaux de proximité et donc à la possibilité de maintenir des urgences hospitalières.

Le processus de concrétisation des centres de santé à Tafers et Riaz contribue à vider la votation sur l'initiative susmentionnée de son sens et remet donc en cause le libre exercice des droits démocratiques. La présente motion prie donc le Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un projet d'acte demandant le gel de la transformation des sites hospitaliers de Riaz et Tafers dans l'attente de la votation sur l'initiative susmentionnée.

—

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).